



## Maccabi Training Club

Club Sportif affilié à la Fédération Française Maccabi, agrément ministériel du 13/09/2005

### MACCABI FUN RUN

**Parc de Sceaux – 16 juin 2019**

**Règlement intérieur**

#### Article 1 : Organismes

La Maccabi Fun Run est une course caritative organisée par le Maccabi Training Club (association loi 1901), déclarée au Journal officiel sous le numéro **W751231175**, dont le **siège sociale est situé** sis 149 Boulevard Voltaire, 75011 Paris. Vous pouvez contacter l'organisateur par mail à l'adresse [maccabitrainingclub@gmail.com](mailto:maccabitrainingclub@gmail.com) ou par téléphone (06.27.28.10.44)

#### Article 2 : Date, horaires et circuits

**La Maccabi Fun Run aura lieu le 16 juin 2019 au Parc de Sceaux, 60 Avenue du Général de Gaule, 92160 Antony.**

Elle est composée de trois courses :

10 kms :	9h45	course
5 km	11h30	course/marche
1 km	12h45	course/marche

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés



## **Maccabi Training Club**

**Club Sportif affilié à la Fédération Française Maccabi, agrément ministériel du 13/09/2005**

### **Article 3 : Retrait des dossards**

Le retrait des dossards s'effectue exclusivement sur place à partir de 9h et au plus tard 15 minutes avant le début de chaque course.

### **Article 4 : Condition d'inscription**

#### **4-1 : Catégories d'âge**

Le « 10km » est ouvert à partir de 16 ans.

Le « 5km course » et la marche et le « 1km » sont ouverts à tous.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte et en l'absence d'un parent, d'une autorisation parentale.

#### **4-2 : Certificat médical**

L'événement étant non chronométré et non classant il ne nécessite pas de certificat médical, les participants s'engagent à courir sous leur entière responsabilité

### **Article 5 : Inscriptions**

Les inscriptions se font en ligne la plateforme Adeorun ou sur place à partir de 9h, 15 minutes maximum avant chaque course.

#### **5-1 : Tarifs**

- 1 km
  - 10 euros ( dont 7 euros pour l'association soutenue )
  - Gratuit pour les moins de 3 ans
- 5 et 10 kms
  - Adulte (18€ dont 15€ pour l'association)
  - enfants de - de 12 ans (13€ dont 10€ pour l'association soutenue)
- Pack Famille : 2 adultes + 2 enfants (40 € dont 35€ pour l'association soutenue)

#### **5-2 : Revente ou cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en

**Siège Administratif : 149 Boulevard Voltaire - 75011 Paris.  
Téléphone : 0627281044 Email : maccabittrainingclub@gmail.com**



## **Maccabi Training Club**

**Club Sportif affilié à la Fédération Française Maccabi, agrément ministériel du 13/09/2005**

infraction avec le présent règlement pourra être refusée sur le village. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

### **5-3 : Remboursement**

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

### **Article 6 : Assurance`**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile 191191133 , souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126 / MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882 // Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 , Le Mans Cedex 9 pour la durée de l'épreuve.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.



## **Maccabi Training Club**

**Club Sportif affilié à la Fédération Française Maccabi, agrément ministériel du 13/09/2005**

### **Article 7 : Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS).

La sécurité sera assurée par le SPCJ. Les services de Police sont avertis sont avertis de l'événement.

La présence d'animaux est strictement interdite sur le Village des associations

### **Article 8 : Chronométrage**

Le chronométrage sera disposé à l'arrivée et au départ à titre indicatif et ne fera pas office de chronométrage officiel.

### **Article 9 : Récompenses**

Une médaille sera distribuée sur la ligne d'arrivée à chaque coureur terminant l'épreuve.

Seront récompensés

- Les 3 premiers (Hommes/Femmes) sur le 10 kms
- Les 3 premiers de chaque catégorie (Hommes/Femmes/Filles/Garçons) sur le 5 kms
- Les 3 premiers enfants (Filles/Garçons) sur le 1 km

### **Article 10 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.



## **Maccabi Training Club**

**Club Sportif affilié à la Fédération Française Maccabi, agrément ministériel du 13/09/2005**

### **Article 11 : Données personnelles**

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Par l'intermédiaire du comité d'organisation, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, vous devez par écrit le signaler à l'organisation en indiquant vos nom, prénom, adresse.

### **Article 12 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

### **Article 13 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.